



Pourquoi un retour en conciliation ?

Par **laura web**, le **06/02/2017** à **17:31**

Bonjour,

j'ai engagé une procédure au prud'homme qui est passé dans un premier temps en conciliation fin 2016 sans qu'il y ai eu d'accord puis dernièrement en audience,le résultat de cette audience et que cette affaire a fait l'objet d'un " renvoi à une nouvelle audience de mise en état devant le bureau de conciliation".

Je ne comprends pas pourquoi l'affaire retourne en conciliation. Si quelqu'un peut m'éclairer. Merci

Par **P.M.**, le **06/02/2017** à **18:24**

Bonjour,

Vous ne précisez pas si vous avez un défenseur syndical ou un avocat...

Ceci résulte de la nouvelle procédure prud'homale et de [ces dispositions du Code du Travail](#) (art. R1454-1 à 6)...

Par **laura web**, le **06/02/2017** à **18:36**

Bonjour, je suis défendu par un avocat. Merci pour votre réponse.

C'est donc la procédure normal ?

il n'y a rien à en déduire de particulier ? (partie adverse cherchant à gagner du temps, ou soucieux sur le dossier)

Par **P.M.**, le **06/02/2017** à **18:41**

C'est mieux pour vous car la procédure est devenue plus complexe et il devrait pouvoir vous expliquer cela...